

Bulletin d'information

 **safer**
Aquitaine Atlantique

N°24 Juillet 2015

RÉGIONALISATIONS

Un calendrier des régionalisations des Safer échelonné entre 2016 et 2019

Le Ministère de l'Agriculture, tutelle des Safer, a fixé dans le cadre du « Pacte d'avenir » signé entre Le Ministre Le Foll et le Président de la FNSafer, le calendrier des régionalisations des Safer.

Pour ce qui concerne l'Aquitaine, nous connaissons une démarche en deux étapes :

- 1^{er} janvier 2016 : Une seule Safer sur les 5 départements de l'actuelle Safer.
- Au 1^{er} juillet 2019 : Regroupement des Safer Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes de telle sorte à respecter la disposition de la LAAF précisant que désormais l'aire géographique des Safer devait couvrir celle des régions...

La réforme territoriale est donc venue apporter un nouveau schéma à ce chantier !



S. Le Foll, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Une Safer Aquitaine au 1^{er} janvier 2016

Le conseil d'administration de la Safer LAA du 23 juin dernier a examiné l'avancement du chantier autour des différents points suivants :

- Extension du droit de préemption de la Safer AA en 24+47, après avis favorables des chambres d'agriculture et CDOA de ces 2 départements.
- Modification des statuts de la Safer : cette modification sera examinée en conseil d'octobre et validée en AGE en décembre. Ces statuts intégreront notamment les modifications apportées par la LAAF, en particulier sur la composition du conseil d'administration. Les avants projets de statuts types font actuellement l'objet d'un travail croisé entre les services du Ministère et de la FNSafer.

► L'accueil au capital social de la Safer AA des actionnaires aquitains de l'actuelle SOGAP, ce qui conduira à un accroissement sensible du capital social de la Safer.

► La dissolution de la SOGAP avec notamment la dévolution de son actif net auprès des Safer bénéficiaires de cette dévolution : AA et SAFALT.

► Le projet de traité de dévolution avec en particulier la désignation de deux co-liquidateurs qui seront AA et SAFALT, personnes morales concernées par la dévolution.

Ainsi, le chantier progresse de telle sorte à être le plus parfaitement abouti pour l'AGE constitutive de la nouvelle Safer Aquitaine dont la date est arrêtée au 22 décembre 2015 !

Édito

Proximité, réactivité, subsidiarité... autant de vertus que la régionalisation nous impose !

Deux épisodes de régionalisation sont à nos portes ! Le premier interviendra le 1^{er} janvier 2016 et organisera notre Safer sur les 5 départements aquitains. Le chantier avance « normalement », tant dans ses dimensions techniques, fiscales, comptables, sociales et organisationnelles. Le dernier conseil d'administration du 23 juin 2015 a été l'occasion de faire un point précis de l'ensemble des facettes de cette démarche.

Ce même conseil a également été informé des premières réunions de travail relatives à la mise en place de la future Safer qui couvrira la grande région... et pour laquelle la tutelle ministérielle nous donne 2019 comme date butoir ! Cette future Safer sera ainsi appelée à couvrir les 12 départements de la future grande région dont le nom officiel ne sera connu qu'au début 2016.

Ces deux exercices nous invitent à imaginer des modes d'organisation et de délégation qui devront concourir à préserver quelques avantages dont nous avons une conscience plus ou moins relative dans une Safer à trois départements. Parmi ces avantages, on peut parler de la proximité, de la réactivité, de connaissance des personnes... Ces vertus invitent à consacrer tout autant qu'aujourd'hui la prise en compte des territoires et de leurs spécificités autour de chacun des départements et de leur comité technique !

Mobilisons notre imagination pour créer les meilleures conditions à la mise en œuvre de de

cette figure « imposée »... Ce sera la meilleure des façons de faire de la contrainte qui s'impose à nous, une réelle opportunité !

Francis MASSÉ,
Président de la Safer
Aquitaine Atlantique



Agenda

Juillet

- 7 Comité technique Gironde
- 8 Comité technique Landes
- 9 Comité technique Béarn
- 15 Comité de direction
- 27 Comité technique Gironde

Septembre

- 8 Comité technique Gironde
- 9 Comité technique Landes
- 10 Comité technique Pays Basque
- 16 Comité de direction

Octobre

- 20 Comité technique Gironde
- 21 Comité technique Landes
- 22 Comité technique Béarn
- 27 Comité de direction
- 27 Conseil d'administration

Loi d'Avenir : toujours en attente du décret relatif aux Safer

La loi d'avenir, publiée au JO le 13 octobre 2014, attend encore nombre de ses décrets d'application. Celui relatif au futur schéma régional des structures a été publié fin juin. S'agissant des futurs schémas régionaux des structures, leur préparation est engagée, notamment en Aquitaine. Ces nouveaux schémas devront être prêts pour ce mois d'octobre. S'agissant du décret relatif aux Safer, il est attendu pour ce mois de septembre. De nombreuses précisions y sont attendues sur la mise en œuvre de la loi sur bien des aspects. L'un des points des plus sensibles concerne notamment la préemption partielle, avec en particulier la possibilité de dissocier le foncier du bâti. Espérons que la simplicité l'emportera sur toute autre considération !

Nous y reviendrons dans un prochain Bulletin d'information.

VINEXPO 2015 : Une conférence réussie

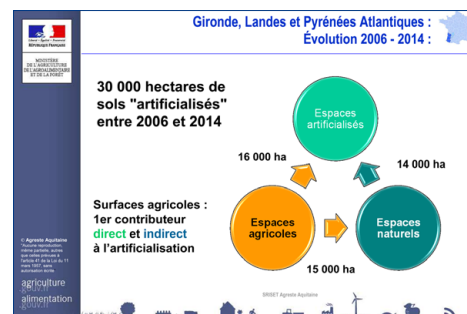
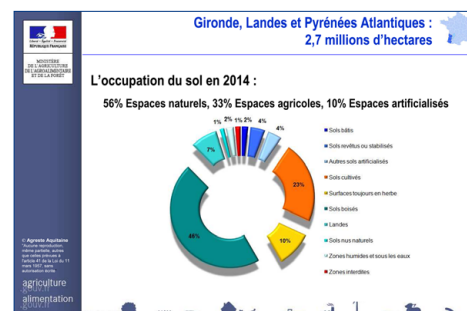
Un grand succès pour cette 3^{ème} participation des Safer à VINEXPO, puisque près de 200 personnes sont venues assister aux débats.

A l'occasion de VINEXPO, le 16 juin dernier, les Safer viticoles de France ont organisé une conférence autour du thème des « **financements alternatifs pour la viticulture** ». Les cabinets



AG du 23 juin 2015 Friches : mythe ou réalité ?

Après les travaux de l'assemblée générale à caractère statutaire du 23 juin dernier, Jacky Bonotaux du service statistique de la DRAAF Aquitaine a présenté une étude portant sur l'état et l'évolution des friches sur nos trois départements.



Se préparer aussi pour 2019 !

Même si le challenge à relever à court terme est de réussir au mieux la régionalisation des Safer en Aquitaine, la perspective de 2019 a conduit les Présidents et Directeurs des Safer de ce futur vaste territoire que sera la future région à échanger.

Si plus de 3 ans nous séparent de l'échéance, ce temps doit être un allié pour réussir un projet qui devra faire appel à l'imagination de tous car il s'agira de créer une organisation inédite ! Avec pour ambition de préserver la proximité et la prise en compte de territoires très diversifiés.

Une information dédiée à ce chantier sous forme de lettre d'information sera éditée de sorte à ce que chacun se sente concerné et informé au mieux de la démarche !

d'avocats PWC et Ernst & Young, Jurisvin, le Crédit Agricole et bien entendu la Safer AA, par la voix d'Hervé Olivier, sont venus apporter leur éclairage sur le sujet.

Dans un contexte où la Safer est de plus en plus interpellée pour participer à la construction de GFV (groupements fonciers viticoles), la conférence a permis de présenter un certain nombre d'instruments existants ou à créer autour de l'accès au foncier et son financement en viticulture. Dans ce cadre, les initiatives autour du portage foncier, du crowdfunding et autres ont fait l'objet d'un échange riche et valorisant pour les Safer.

Retrouvez sur les trois vidéos qui ont servi de support aux échanges sur le site internet de la Safer AA : www.saferaa.fr